

# LE RÔLE DE LA POLICE DES NATIONS UNIES (UNPOL) DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX



BY

René Pangulu Ngangambi

A THESIS PRESENTED IN PARTIAL COMPLETION OF THE REQUIREMENTS OF  
The Certificate-of-Training in United Nations Peace Support Operations



Peace Operations Training Institute®

Le Rôle de la Police des Nations Unies (UNPOL) dans les opérations de maintien de la paix

A Thesis

by

René PANGULU NGANGAMBI

Université du Québec à Montréal

presented in partial completion of the requirements of

The Certificate-of-Training in United Nations Peace Support Operations.

Submitted:

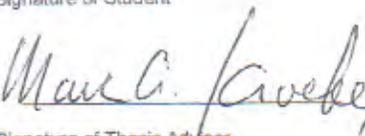


Signature of Student

4-12-2015

Date

Forwarded Recommending Approval:

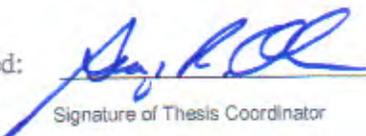


Signature of Thesis Advisor

8-12-2015

Date

Approved:



Signature of Thesis Coordinator

12 Dec 2015

Date

# **Le rôle de la police des Nations Unies (UNPOL) dans les opérations de maintien de la paix**

Par René Pangulu Ngangambi

Dirigé par Mark Kroeker, ancien Chef adjoint du Département de la Police de Los Angeles, et Conseiller de la Police au Département des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies. MA en Science de l'administration publique internationale de l'Université de Californie du Sud

Mémoire présenté en vue de l'obtention du

Certificat de formation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

The Certificate-of-Training in United Nations Peace Support Operations

## **Table des matières**

1. Remerciements
2. Sigles et Abréviations utilisées
3. Introduction
4. Histoire des opérations de la Police des Nations Unies (UNPOL)
5. La raison d'être de la Police des Nations Unies
6. La contribution de la police dans les réformes de différents États
7. Rôle et fonctions de la Police de l'ONU
8. La police dans les opérations traditionnelles de maintien de la paix et son impact durant la guerre froide
9. Les développements dans les réformes de la police dans différents États
10. Protection des civils
11. Conclusion
12. Bibliographie
13. Annexes

## **1. Remerciements**

Je tiens à remercier Monsieur Yvan Conoir pour l'école d'été sur les missions de maintien de la paix des Nations Unies, j'exprime ma gratitude à Monsieur Mark Kroeker pour sa patience et ses précieux conseils, au Général Pascal Champion chef de la composante police UNPOL à la MONUSCO. Mes remerciements s'adressent également à monsieur George Oliver coordonnateur du programme de Certificat de formation aux opérations de maintien de la paix, IIMP (Istanbul Inter Parish Migrants) pour leur soutien. Et enfin à mes parents, Barthélemy et Élisabeth et tous ceux qui m'ont soutenu tout au long de cette formation.

## **2. Sigles et Abréviations utilisées**

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**ONUST** : Organisation des Nations Unies Chargé de la surveillance de la trêve

**UNMOGIP** : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

**FUNU I** : Force d'urgence des Nations Unies

**ONUC** : Opération des Nations Unies au Congo

**DOMREP** : Mission des Nations Unies en République Dominicaine

**UNSF** : Force de sécurité des Nations Unies en Nouvelle-Guinée occidentale

**UNYOM** : Mission d'observation des Nations Unies au Yémen

**UNFICYP** : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

**FUNU II** : Force d'urgence des Nations Unies

**FNUOD** : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

**FINUL** : Force intérimaire des Nations Unies au Liban

**UNPOL** : United Nations Police (en anglais) Police des Nations Unies

**DOMP** : Département des Opérations de maintien de la paix

**NU** : Nations Unies

**BIM** : Branche d'information militaire

**OMP** : Opération de maintien de la paix

**DST** : Direction de la surveillance du Territoire

**PNC** : Police Nationale Congolaise

**DDR** : Désarmement Démobilisation et Réintégration

**PNH** : Police Nationale Haïtienne

**RVC** : Réduction de la violence au sein des communautés

**PNL** : Police Nationale Libérienne

**MINUL** : Mission des Nations Unies au Libéria

**MINUSIL** : Mission des Nations Unies en Sierra Leone

**DAM** : Département de l'appui aux missions

**ONUCI** : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

**MONUSCO** : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo

### 3. Introduction

Chaque fois qu'une guerre éclate, les Nations Unies est appelé à intervenir pour maintenir la paix et la sécurité. Depuis la fin de la guerre froide les missions de maintien de la paix sont devenues un des instruments les plus utilisés, mais aussi, l'un des plus controversés dans la construction de la paix. Le nombre des opérations de paix a augmenté considérablement depuis le début des années 90. Ces nombreuses interventions démontrent que la communauté internationale est de plus en plus soucieuse des conflits et de leurs lourdes conséquences. Les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont nées au moment où les rivalités de la guerre froide entraînaient souvent une paralysie au sein du Conseil de sécurité. L'objectif de l'ONU consistait avant tout à maintenir les cessez-le-feu et de stabiliser les situations sur le terrain en assurant un appui crucial aux efforts politiques de règlement pacifique des conflits. Ces missions étaient composées d'observateurs militaires non armés et de soldats munis d'armes légères dont le rôle consistait essentiellement à surveiller la situation sur le terrain, à en faire rapport et à rétablir la confiance entre les parties en présence. L'organisation des Nations Unies Chargé de la surveillance de la trêve et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan furent les deux premières missions de maintien de la paix de L'ONU. A l'époque, ces deux missions (toujours en activité aujourd'hui) étaient des exemples d'opérations d'observation et de surveillance établies par l'ONU et les effectifs autorisés n'excédaient pas quelques centaines de personnes. La première opération de maintien de la paix armée fut la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU I), déployée avec succès en 1956 pour répondre à crise de Suez. Durant les années 1960 et 1970, l'ONU a envoyé des missions de courte durée en République

dominicaine (DOMREP), au Congo (ONUC) en Nouvelle Guinée occidentale, Force de sécurité des Nations Unies (UNSF) et au Yémen (UNYOM), elle a également commencé à se déployer à plus long terme à Chypre ( UNFICYP) et au Moyen –Orient (FUNU I), FUNU II, FNUOD et FINUL), Ainsi, les nombreux efforts consentis par les Casques bleus de l'ONU furent récompensées par l'obtention du prix Nobel de paix en 1988. Dans la première partie, il est essentiel de comprendre que les opérations de maintien de la paix de l'ONU avaient pour objectif d'aider les pays en conflits pour instaurer la paix. La partie II porte sur l'historique de la police de l'ONU. Cette recherche sera concentrée sur l'évolution des fonctions de police vis-à-vis des Nations Unies, dans les opérations de maintien de la paix traditionnelles, son impact durant et après la guerre froide, son rôle important à jouer dans le maintien de la paix, la réforme de la sécurité et la protection des civils.

#### **4. Historique des opérations de police des Nations Unies (UNPOL)**

Selon Charles-Philippe David dans son livre intitulé la paix et la guerre, l'ONU à déployer des centaines de milliers de casques bleus au cours des soixante dernières années pour accomplir diverses missions d'observation et de surveillance visant à enrayer les risques de reprise d'un conflit. Par ailleurs, depuis la fin de la guerre froide, l'ONU souhaite favoriser les conditions d'un règlement durable des conflits et aider les sociétés ayant subi de violents conflits à se réconcilier et à se reconstruire. Cet agenda élargi explique également la prolifération des missions de paix au cours de cette période post-Guerre froide. Sur les 69 opérations menées de 1948 à 2010, 54 ont été initiés après 1989 pour la même période le nombre d'opération onusiennes, multinationales et régionales atteint en tout 125, dont 96 après 1990. Entre 1989 et 1993, dix-sept nouvelles

opérations des Nations unies ont vu le jour, soit autant que durant les quatre décennies précédentes. En outre, avant 1989, quinze missions sont déployées et toutes (sauf cinq) s'inscrivent dans un contexte de conflit interétatique; entre 1989 et 2000, trente-huit opérations sont mises en œuvre et toutes (sauf cinq) se déroulent dans un contexte de conflit intra-étatique! De quelque 11000 soldats de la paix déployés en 1991, on en retrouve plus de 78000 deux ans plus tard-sommet jamais atteint auparavant. Après un certain essoufflement ou un souci de patrimoine à la fin des années 1990(30000 casques bleus déployés en 1999), on dénombre fin décembre 2011, 82337 soldats, 1962 observateurs militaires et 14300 policiers de l'ONU répartis sur une quinzaine de missions (environ 121500 si on inclut les civils). Selon la statistique du département des opérations de maintien de la paix Nations Unies en 2015, il y a actuellement 16 opérations de maintien de la paix avec 104668 personnels en uniforme, 92140 soldats et observateurs militaires, 12528 polices (UNPOL) 17092 personnels civils (au 30 juin 2015) soit 5289 personnels international et 11803 locaux. Nombre total de personnel affecté aux 16 opérations de maintien de la paix est de 123560 avec le soutien de 120 pays fournissant du personnel en uniforme.

1

---

<sup>1 1</sup> Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.  
<http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/surge.shtml>

<sup>1</sup> La guerre et la Paix, Charles-Philippe David 3<sup>e</sup> édition page 342 – 2013  
UNPOL : <http://www.un.org/en/peacekeeping/sites/police/>

## **5. La raison d'être de la Police des Nations Unies**

L'objectif principal de la police des Nations Unies était de réunir des policiers expérimentés dans les États membres des Nations Unies, de les déployer dans les zones agitées en leur confiant des responsabilités définies dans un mandat, de s'attendre à ce qu'ils effectuent plusieurs activités officiellement impartiales pour créer les conditions d'ordre public nécessaires à la consolidation d'une paix durable. Cette composante de police était tenue de «encadrer et superviser les forces locales, conduire des patrouilles mixtes avec elles, les former et conseiller, assister à leur réforme et restructuration, y compris l'identification et l'expulsion des membres indésirables». Lors des premières missions, la plupart des opérations étaient axées sur le contrôle des forces militaires des États opposés. Cela étant, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies étaient composées de «casques bleus» plutôt que de «bérets bleus». Toutefois, depuis 1990, les composantes de police de l'ONU constituent une partie intégrante de la plupart des opérations des Nations Unies. Depuis, la police des Nations Unies (UNPOL) United Nations Police en anglais est responsable de l'encadrement, de la reconstruction et de la restructuration de certains éléments du système de justice pénale national et elle est un intervenant essentiel pour relever le défi de restaurer et d'étayer la confiance et la tranquillité des gens dans les communautés divisées. Par conséquent c'est souvent le point convergent des efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Chaque mission de police des Nations Unies est guidée par un objectif similaire : «veiller à ce que les institutions et les agents d'exécution de la loi locaux respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales».

## **6. La contribution de la Police dans les réformes de différents États**

<sup>2</sup>Les mandats de chaque mission sont différents et cela est le résultat de plusieurs documents importants, y compris les accords de paix qui ont été signés et les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies qui définit chaque mandat spécifiques relatifs à la Police. Dans certains missions la Police est armés et ont des responsabilités en conséquence avec l'autorité spécifique et dans d'autres missions la police est non armés et sont purement consultatives dans le mandat. Selon l'ONU, la réforme du secteur de la sécurité peut empêcher qu'un conflit ou qu'une crise n'éclate ou ne reprenne et c'est un processus auquel beaucoup d'États ont recours périodiquement pour faire face à des menaces émergentes ou à des pressions internes ou externes potentielles. Une fois que le conflit a pris fin, il est essentiel de réformer le système de sécurité du pays. Cela est indispensable si l'on veut instaurer une paix et un développement durables qui permettent aux populations de se sentir en sécurité et d'avoir confiance dans les institutions étatiques. L'ONU appuie la réforme du secteur de la sécurité pour assurer la mise en place dans ce domaine des institutions efficaces, efficientes, responsables et aux coûts modérés. La réforme a pour but de garantir à l'État et aux populations une sécurité efficace et responsable. Elle modifie les institutions pour qu'elles soient plus professionnelles et pour qu'elles soient tenues de rendre des comptes.

---

<sup>2 2</sup> Résolution 2151(2014) Adoptée par le conseil de sécurité à sa 7161e séance, le 28 avril 2014  
[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2151\(2014\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2151(2014))

Rapport du secrétaire Général sur le renforcement de l'appui global apporté par l'ONU à la réforme du secteur de la sécurité (2013):  
[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2013/480](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2013/480)

Civpol: The UN Instrument for Police Reform," International Peacekeeping, Vol. 6, No.4, Winter 1999, p.31

C'est un processus dirigé par les autorités nationales, et la réforme doit être menée sans discrimination et dans le plein respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Depuis plusieurs dizaines d'années, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) fournit une assistance pour la réforme des différentes composantes du secteur de la sécurité, comme les services de Police. Ce n'est que récemment, qu'il a commencé à appuyer ces efforts au niveau stratégique dans une approche holistique englobant toutes les composantes. L'unité de réforme du secteur de la sécurité au sein du DOMP sert de point focal qui met de ressources techniques à la disposition du système des Nations Unies et de ses partenaires nationaux et internationaux. L'unité soutient en particulier les efforts sur le terrain d'un nombre croissant de missions chargées d'assister les pays-hôtes dans la réforme de leur secteur de la sécurité nationale et régionale :

Sur le terrain, ils aident les autorités nationales à :

- Faciliter le dialogue national concernant la réforme du secteur de la sécurité;
- Élaborer des politiques, stratégies et plans nationaux en matière de sécurité;
- Renforcer les capacités de contrôle, de gestion et de coordination;
- Rationnaliser la législation relative au secteur de la sécurité;
- Mobiliser les ressources pour des projets de réforme du secteur;
- Harmoniser l'appui international à la réforme du secteur de sécurité;
- Dispenser des services d'éducation et de formation et mettre en place des institutions fortes;
- Suivre et évaluer les programmes et leurs résultats;
- Entreprendre des réformes dans le secteur de la défense.

## **7. Rôle et fonctions de la Police de l'ONU (UNPOL)**

La police de l'ONU a un rôle important à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité. Depuis sa création, les membres des forces de Police de l'ONU, hommes et femmes, renforcent et rétablissent la sécurité par leur présence au sein des communautés, donnent des avis aux services de Police nationaux, veillent au respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et encouragent et rétablissent l'ordre public et l'État de droit. Elle participe actuellement à 13 missions différentes dans le monde entier. Chaque jour, plus de 12528 policiers originaires de 80 pays procèdent à des patrouilles, organisent des séances de formation, prodiguent leurs conseils aux forces de Police locales, s'assurent du respect des normes en matière de droits de l'homme et mènent de nombreuses autres activités. Ces efforts ont pour objectif de mieux protéger les diverses communautés et de mettre un coup d'arrêt aux activités criminelles en les empêchant. Le mandat confié à la Police des Nations Unies varie en fonction des missions. Parfois, il ne s'agit que d'encadrer les services de Police locaux. Pour d'autres missions plus complexes, la Police des Nations Unies peut être amenée à former les services de Police locaux, à leurs donner des conseils, à faciliter leur établissement et à renforcer leur efficacité, voire même, dans certains cas, à assurer le maintien de l'ordre. La complexité de cette tâche est encore accrue par la nécessité d'intégrer toutes les composantes du système de justice pénale pour assurer, de manière durable, la primauté du droit. À partir du début des années 90, la Police a également été chargée d'un rôle consultatif de tâches d'accompagnement et de formation, notamment afin de permettre aux opérations de maintien de la paix de jouer un rôle de mécanisme correctif auprès de la Police et des autres services nationaux chargés de l'application des lois. Le besoin

d'aider à la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité a considérablement augmenté. Le nombre d'agents de Police autorisés à se déployer dans les opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales est passé de 5840 en 1995 à plus de 12528 en 2012. Tout le personnel de Police –désigné sous le nom de bérets bleus-est avant tout composé de membres des forces de Police nationales des États membres et n'est que détaché pour travailler avec l'ONU. Ils apportent tous leurs différences culturelles et leurs diverses expériences, mais ils sont unis dans leur détermination à promouvoir la paix. Le mandat qui est le leur est différent dans chaque mission et peut comprendre de :

- D'encadrer le service de Police Locale;
- Conseiller, former et appuyer la mise en place d'un service de Police locale;
- Renforcer le travail du service de Police locale;
- Imposition de la loi par la Police de l'ONU

Les missions peuvent exiger de la Police de réformer, entraîner et restructurer des forces de Police sur la base de standards internationaux en matière de Police démocratique et de respecter des droits de l'homme. Ils ont aussi la capacité de répondre de manière efficace aux désordres civils ainsi que le droit de légitime défense. Dans chaque mission, au même titre que dans les États d'origine des officiers de Police, les buts des observateurs de Police de l'ONU, sous l'autorité supérieur du mandat général de la mission, et de manière distincte des objectifs des militaires et autres acteurs présents sur le théâtre d'opération, sont clairement définis comme de :<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Peter Heepen, la police civile des Nations Unies : restauré de l'ordre à la fin des hostilités (leçon2) POTI

- Créer un environnement plus sécuritaire;
- Protéger les personnes et les communautés;
- Prévenir les activités criminelles; et
- Lutter contre les activités criminelles en lançant des enquêtes impartiales basées sur l'état de droit.

## **8. La Police dans les opérations traditionnelles de maintien de la paix et son impact durant la guerre froide**

À l'origine, les opérations de maintien de la paix se sont développées comme moyen de régler les conflits interétatiques en déployant, entre les parties belligérantes, du personnel non armé ou peu armé provenant d'un certain nombre de pays, sous commandement de l'ONU. Les grandes puissances faisaient appel aux casques bleus lorsqu'elles souhaitaient que les Nations Unies règlent les conflits menaçant la stabilité régionale et la paix internationale, notamment les guerres qu'elles se livraient par le biais d'adversaires tiers. Avant 1989(fin de la guerre froide), seulement deux opérations de maintien de la paix ont comporté des composantes de Police des Nations Unies et toutes deux ont pris place au début des années 1960. L'opération des Nations Unies au Congo (1960-1964) a fait appel à un contingent de policiers du Ghana et du Nigeria pendant quelques mois, et l'Opération des Nations Unies à Chypre (1964 à nos jours). Pendant la période de la guerre froide la plupart des opérations de maintien de la paix (OMP) étaient en grande partie de caractère militaire et elles étaient lancées après qu'un cessez-le-feu se soit produit mais avant que n'importe quel règlement négocié ait eu lieu. Lors de ces opérations de maintien de la paix dites traditionnelles, les casques bleus ne ripostaient pas automatiquement aux agressions. En règle générale, «les soldats de maintien de la paix

étaient déployés une fois les accords de cessez-le-feu en vigueur et lorsque les parties aux conflits avaient consenti au déploiement de l'ONU. Les troupes onusiennes s'assuraient sur le terrain du respect des accords de cessez-le-feu, du retrait des troupes et de la mise en œuvre d'autres modalités ayant trait aux accords de paix. Cette stratégie permettait de gagner du temps pour mener à bien les initiatives diplomatiques en cours afin de traiter les causes du conflit en profondeur». Depuis 1948, l'ONU aide à mettre un terme aux conflits et à promouvoir la réconciliation en menant à bien des opérations de maintien de la paix dans des dizaines de pays, comme au Cambodge, au Salvador, au Guatemala, au Mozambique, en Namibie, au Tadjikistan et au Timor-Leste etc. les efforts de maintien de la paix de l'ONU ont également fait une réelle différence dans d'autres pays où des opérations viennent d'être menées à bien ou sont en cours comme la Sierra Leone, le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Timor-Leste, le Libéria, Haïti et le Kosovo. En offrant des garanties essentielles de sécurité et en répondant aux crises, ces opérations de l'ONU ont facilité la transition politique et ont aidé à soutenir de nouvelles institutions étatiques fragiles. Elles ont aidé les pays à tourner la page du conflit et à aborder la voie d'un développement normal, même si des défis majeurs subsistent en matière de consolidation de la paix. Dans d'autres cas, les efforts de maintien de la paix de l'ONU-et la réaction de la communauté internationale dans son ensemble-ont été critiqués et se sont avérés insuffisants, comme cela a été le cas en Somalie, au Rwanda et dans l'ex-Yougoslavie au début des années90. <sup>4</sup>

---

<sup>4</sup>Organisation des Nations Unies, mandat et objectif de l'ONUC. Consultation en ligne : Consulté le 25-11-2014. <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/onuc/mandate.shtml>;  
Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : la fin de la guerre froide : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/surge.shtml>  
Congo une histoire, par David Van Reybrouck; Éditions Actes Sud Éditions publié le 12 Sept 2012

Ces revers ont constitué pour la communauté internationale des enseignements importants dont elle devra s'inspirer pour déterminer comment et dans quelles circonstances doivent être déployées et appuyées des opérations de maintien de la paix de l'ONU en tant qu'instrument de rétablissement et de maintien de la paix et de la sécurité internationale. La Police est devenue un élément de plus en plus important dans le cadre des efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Elle aide des sociétés déchirées par la guerre à instaurer de nouveau des conditions propices au développement social, économique et politique. Les prochaines lignes font état de quelques études de cas des missions de maintien de la paix depuis leurs créations.

## **9. Les développements dans les réformes de la Police dans différents États**

Renforcer des capacités nationales et l'action de la Police des Nations Unies. Dans les années 90 certains opérations de maintien de la paix des Nations Unies avaient aussi pour mandat de réformer, restructurer et reconstruire les institutions policières nationales et autres organismes chargés de l'application des lois, notamment en Bosnie-Herzégovine, en Haïti et au Mozambique. Depuis 2003, chaque opération de maintien de la paix mise sur pied inclut le renforcement des capacités dans son mandat de Police. Ces mandats donnent lieu à des activités qui sont généralement entreprises en deux phases distinctes. Dans la première, l'assistance est fournie aux autorités nationales pour les aider à assurer la sécurité et à évaluer les institutions de Police par le biais de fonction spécifiques telles que la cartographie des secteurs de la justice pénale et de la sécurité, les évaluations institutionnelles et le recensement et l'identification du personnel de Police. La seconde phase est celle des activités concrètes de renforcement des capacités, telles que l'aide à la sélection, à la formation et à la certification des policiers et autres agents chargés de

l'application des lois conformément aux normes nationales et internationales. Il y a lieu de noter surtout que ce soutien porte souvent sur de multiples niveaux du développement institutionnel, y compris par des changements de la politique et du cadre juridique, des procédures administratives, de la gestion du personnel et de la dotation en moyens financiers et matériels pour permettre aux organismes compétents de s'acquitter de leurs fonctions statutaires.

### **L'opération des Nations Unies au Congo(ONUC)**

Tel que nous l'avons observé dans la première partie, le concept de maintien de la paix ne faisait partie de la Charte des Nations Unies à son origine. Il évolua au début de la Guerre froide parce que les propositions des Nations Unies sur le régime de sécurité collective devinrent rapidement inopérantes à cause de la méfiance et des désaccords croissants entre les grandes puissances. Avec l'expansion en taille, en portée et en complexité des missions de paix des Nations Unies et des opérations d'imposition de la paix dans la période de l'immédiate après-guerre froide, il est extrêmement pertinent de revoir comment le maintien de la paix a été conduit pendant la guerre froide, alors que ces missions étaient radicalement différentes de la façon dont les opérations de paix sont conduites aujourd'hui. L'opération des Nations Unies au Congo avait initialement deux objectifs premiers : 1) Aider le gouvernement Congolais à restaurer la loi et de l'ordre et 2) achever rapidement le retrait des forces belges.

### **L'ONUC face à la crise après l'indépendance du Congo (1960-61)**

L'organisation des Nations Unies au Congo fut mise en place par la Résolution du Conseil de sécurité 143(1960) du 14 juillet 1960, pour prêter une assistance militaire et

technique au Gouvernement du Congo, dans le but d'assurer le retrait des forces belges de la République du Congo, et d'assister le gouvernement dans le maintien de la loi et de l'ordre. La fonction de l'ONUC fut modifiée en 1961 pour inclure le maintien de l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Congo, empêcher la résurgence de la guerre civil et assurer le retrait du Congo de tous les militaires étrangers, paramilitaires et autres personnels ne se trouvant pas sous commandement des Nations Unie, ainsi que tous les mercenaires. La cinquième opération de maintien de la paix, l'opération des Nations Unies au Congo fit face à des sérieux problèmes. Elle fut à l'origine de la première crise majeure dans l'histoire du maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil de sécurité mis sur pied l'ONUC le 14 juillet 1960, deux semaines après l'accession du Congo (anciennement Zaïre, et actuellement République Démocratique du Congo) à l'indépendance, et quatre jours après l'invasion belge. Elle fut de loin la plus grande opération de maintien de la paix dans les premières années des NU en termes de forces requises (près de 20000 troupes et 4000 civils), de responsabilités, et de sa zone opérationnelle (approximativement 2 345 000 kilomètres carrés, ce qui correspond à peu près à la taille de l'Europe).<sup>5</sup>

La position stratégique du Congo en Afrique centrale et sa richesse en termes de ressources naturelles, combinées avec le plan rapide de décolonisation mis en œuvre par

---

<sup>5</sup> ONUC : l'opération des Nations Unies au Congo

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/onuc/>

Histoire des opérations de maintien de la paix de l'ONU durant la guerre froide 1945-1987

Résolution 143(1960) du 14 juillet 1960

Résolution 145(1960) du 22 juillet 1960

Résolution 146(1960) du 9 Août 1960

Résolution 161(1961) du 21 février 1961

Résolution 169(1961) du 24 novembre 1961

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/onuc/documents.shtml>

la Belgique, créèrent un environnement hautement volatile. La Belgique avait dirigé le Congo d'une manière brutale et paternaliste. Historiquement, le territoire avait été la propriété personnelle du Roi Léopold II. Même si le Congo devient une colonie de la Belgique en 1908, l'usage de la brutalité à l'encontre des populations locales continua. La politique paternaliste de l'administration coloniale laissa peu de place pour l'éducation des populations locales. Au moment de l'indépendance en 1960, il y avait seulement 17 diplômés universitaires, il n'y avait pas d'avocats, de docteurs ou d'ingénieurs et peu de congolais disposaient d'une éducation dépassant le niveau secondaire. Les activités politiques ne furent pas autorisées jusqu'en 1959 quand le gouvernement Belge commença le processus de décolonisation. Début des années 1950, les élites congolaises locales avaient formé des organisations semi-politiques qui devinrent les principaux partis politiques à la fin des années 1950. Le secrétaire général des NU releva que, dans le but d'agir rapidement, les forces des NU prévues pour le Congo seraient construites avec l'appui d'États africains. La sélection des contingents de la force serait fonction de la disponibilité de troupes, de la distribution géographique de la région, ainsi que la langue. Les Nations Unies acceptèrent les offres de l'Éthiopie, du Ghana, du Maroc et de la Tunisie. Sept bataillons furent envoyés, totalisant 4000 éléments. Un bataillon suédois de la FUNU fut aussi transféré vers l'ONUC. L'ONUC souffrit de problèmes de personnels à cause de sa composition multinationale. <sup>6</sup>

Il y avait de grandes différences en termes de capacité, et beaucoup de contingents ne parlaient aucun des deux langues officielles de la mission (anglais et français), ce qui créa

---

<sup>6</sup> Histoire des opérations de maintien de la paix durant la guerre froide : 1945 à 1987 par Peace Operations Training Institute, Édition française traduite en mai 2008 consulté le 22-11-2014  
Résolution 143 (1960) du 14 juillet 1960

d'importantes difficultés de communication. L'un des problèmes majeurs rencontré par l'ONUC était la collecte du renseignement. Elle ne disposait pas d'un système de collecte et de traitement de l'information lui permettant d'évaluer les menaces se préparant à l'encontre de l'ONUC ou bien contre les populations que la mission était censée protéger. Une partie des raisons pour ce manque de capacités provenait du fait que la direction civile pensait que l'ONUC avait pour mandat d'être une force de maintien de la paix. De fait, pour maintenir sa neutralité, elle n'aurait pu être perçue œuvrer de manière militaire, c.à.d. de collecter de l'information et de faire du renseignement servant à des fins clairement militaires. Ce manque de moyens et de capacité en matière de renseignement dura jusqu'en 1961. Il laissa à de nombreuses reprises l'ONUC ignorante des conditions menaçantes qui prévalaient jusqu'à ce que la violence n'éclate. Une fois que le mandat de l'ONUC devint un mandat d'imposition de la paix, ses capacités en matière de renseignement, ses capacités en matière de collecte de l'information furent institutionnalisées avec la création d'une branche d'information militaire(BIM). Mais même ainsi, les capacités de l'ONUC en matière de renseignement étaient encore insuffisantes, ce qui créa des problèmes occasionnels pour la mission. Malgré des difficultés extrêmes, l'ONUC fut en mesure de remplir sa mission de paix. Au moment où l'opération se termine en juin 1964, on pouvait recenser ses succès comme tel :

- Toutes les troupes étrangères avaient quitté le Congo;
- La sécession du Katanga s'était terminée sans occasionner de bain de sang;
- Un gouvernement de réconciliation nationale était en place à Léopoldville (Maintenant Kinshasa);

- Surtout, le plus important de toute, l'intervention des NU avait écarté de Congo de la rivalité des Grandes puissances. Malgré son succès, les Nations Unies payèrent un prix très élevé pour l'opération du Congo. Ceci était dû au fait que la mission de maintien de la paix provoqua par après une crise financière et politique importante au sein des Nations Unies. A cause de l'ONUC, les NU avaient perdu leur plus grand Secrétaire Général, Dag Hammarskjöld, et dans les temps qui suivirent, les batailles politiques et financières sur la question de l'ONUC eurent presque raison de l'ONU comme Organisation. De plus, même si l'ONUC était exempte de toute responsabilité en ce qui a trait à la Mort de Lumumba, la tragédie de sa mort laissa planer de sombres nuages sur toute l'opération. A la fois les Nations Unies et les activités de maintien de la paix survécurent à la crise du Congo. En analyse finale, l'ONUC fut une étape importante dans l'évolution et de développement du maintien de la paix. La signification de l'ONUC dans l'évolution des OMP se résume comme suit :

  - Ce fut la première mission de maintien de la paix établie par le Conseil de sécurité;
  - Ce fut la première opération de maintien de la paix multidimensionnelle qui combinait à la fois des tâches de maintien de la paix avec d'importantes activités civiles de nature politique et humanitaire; et
  - Ce fut la seule OMP du temps de la guerre froide pour laquelle le Conseil de sécurité autorisa l'emploi de la force, considérant celle-ci comme un dernier ressort au cœur de circonstances exceptionnelles, et au-delà des dispositions traditionnelles de légitime défense. Le Conseil donna une telle autorisation à

deux reprises durant l'ONUC, la première en février 1961 après le meurtre de Lumumba dans le but d'empêcher une guerre civile, et en novembre 1961 pour expulser des mercenaires étrangers au service des sécessionnistes de la province du Katanga.

## **Côte d'ivoire**

Ayant déterminé que la situation en Côte d'ivoire continuait de menacer la paix et la sécurité internationales de la région et agissant en vertu du chapitre 7 des Nations Unies, le Conseil de sécurité a, aux termes de sa résolution 1528 du 27 février 2004, avait décidé de créer l'opération des Nations Unies en Côte d'ivoire pour une période initiale de douze mois à compter du 4 avril 2004. Son mandat comprend : la protection des civils, l'appui politique, les menaces sécuritaires résiduelles et problèmes frontaliers, programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et collectes des armes, reconstitution et réforme des institutions garante de la sécurité, surveillance de l'embargo sur les armes, appui au respect du droit international humanitaire et droit international de droit de l'homme, appui à l'aide humanitaire, information protection du personnel des Nations Unies. <sup>7</sup>7905 personnes au total, dont 69213 membres du personnel en uniforme soit 5259 soldats, 174 observateurs militaires et 1080 policiers ont été déployés.

---

<sup>7</sup> Département des opérations de maintien de la paix: opération de l'ONU au Congo

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/onuc/>

Consulté le 20-11-2014.

Peter Heepen, la police civile des Nations unies : Restaurer de l'Ordre à la fin des Hostilités (leçon 2) Peace Operations Training Institute, Édition française traduite en mai 2008 consultée le 22-11-2014

Résolution 1528(2004)

Résolution 2226(2015) du 25 juin 2015

## **Reconstruire l'infrastructure**

Au cours du second semestre de 2011, à l'issue de la crise postélectorale, les policiers des Nations Unies rattachés à l'opération de maintien de la paix en Côte d'Ivoire ont facilité l'octroi d'un don de matériel d'une valeur de 100000 dollars des États-Unis à l'Académie de Police ivoirienne, à la direction de la surveillance du territoire, au Commissariat de Police d'Adjamé et au poste de Police du premier Commissariat du Plateau. La Police des Nations Unies en Côte d'Ivoire a organisé de nombreuses séances de formation spécialisée depuis la crise électorale. Un vaste programme de formation a été organisé à l'intention de 141 officiers de Police ivoiriens travaillant pour la direction de la surveillance du territoire (DST) afin de renforcer leur capacité générale en matière de renseignement. Cette formation faisait intervenir une méthode interactive d'aide à la collecte de l'information. La Police des Nations Unies a également dispensé à 70 officiers membres de l'Unité de Police technique et scientifique une formation aux techniques de prise des empreintes digitales, de photographie judiciaire (images descriptives et étude des lieux des crimes) et d'investigation criminelle (méthodologie des investigations).

## **République démocratique du Congo**

Le mandat de la Police MONUSCO est fondé sur la Résolution 2147(2014) du Conseil de sécurité du 28 mars 2014 qui reprend pour l'essentiel, les termes de la Résolution 2098 au 28 mars 2013. Ainsi le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 31 mars 2015, le mandat de la mission de l'organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo(MONUSCO). Les principaux axes du mandat de la RCS 2147(2014) concernant notamment la protection des civils, la stabilisation et la

restauration de l'autorité de l'État, l'Organisation des élections, la réforme des secteurs de sécurité. La MONUSCO est autorisée à recourir à tous les moyens nécessaires pour mener à bien son mandat concernant, entre autres, la protection des civils, du personnel humanitaire et des défenseurs des droits de l'homme immédiatement menacés de violence physique, ainsi que le soutien du Gouvernement de la République Démocratique du Congo dans ses efforts de stabilisation et de consolidation de la paix. 19784 membres du personnels en uniforme, dont : 18232 soldats, 462 observateurs militaires et 391 policiers individuels, 1050 policiers en unité constituée FPU. La Police des Nations Unies a aidé la Police nationale Congolaise (PNC) à procéder à un recensement des agents en service à l'échelle de tout le pays. Ce projet consiste à enregistrer, photographies numérisées et données biométriques à l'appui, tous les agents en service de la PNC. Les agents recensés reçoivent ensuite une carte d'identification de la PNC. Les autres tâches de réforme, de restructuration et de reconstruction consistent notamment à vérifier les candidatures à des postes de Policier, aider au processus de sélection et de recrutement selon des critères professionnels, éducatifs, physiques, médicaux et psychologiques reflètent la diversité des communautés à desservir. La Police des Nations Unies aide au développement institutionnel et à la formation, contribue à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de Police et <sup>8</sup>Pense sur le cadre juridique propre à modifier les pratiques policières locales dans un sens conforme aux principes d'une

---

<sup>8</sup> Résolution 2198(2015) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7371 e séance, le 19 janvier 2015

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2198\(2015\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2198(2015))

Résolution 2211(2015) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7415 e séance, le 26 mars 2015

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2211\(2015\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2211(2015))

Différents activités de la MONUSCO et contributions auprès du gouvernement Congolais

[file:///C:/Users/Ren%C3%A9/Downloads/2014-10-10%20Fact%20sheet%20UNPOL%20\(French\)+%20Fili.pdf](file:///C:/Users/Ren%C3%A9/Downloads/2014-10-10%20Fact%20sheet%20UNPOL%20(French)+%20Fili.pdf)

Entrevue avec le Général Pascal Champion, chef de la Composante Police UNPOL MONUSCO RDCONGO  
Résolution 2185(2014) sur la Police des Nations Unies

Police démocratique et aux normes et critères internationaux relatifs aux droits de l'homme. Entre Août et novembre 2011, la Police des Nations Unies a contribué à la formation de 800 agents de la PNC dans le Sud- Kivu chargés d'assurer la sécurité des élections du 28 novembre 2011. S'adressant au groupement mobile d'intervention de la PNC, ce programme comportait une formation pratique aux techniques de contrôle des foules, ainsi qu'aux techniques de maintien et de rétablissement de l'ordre. La mission est complexe pour nombreuses raisons : taille du pays, nature de mandat-chapitre VII; coordination civilo-militaire notamment sur la neutralisation des groupes armés etc...Complexe également compte tenu des nombreux besoins de la Police Congolaise (PNC), qui au demeurant a accompli un certain nombre de progrès substantiels au cours des dernières années. Ceux –ci ne sont pas toujours bien identifiés par les observateurs en raison de l'ampleur des défis opérationnels et institutionnels à relever. La protection des personnes contre les potentielles violences électorales (de toutes natures) des deux années à venir constitue un enjeu majeur et mobilise une partie significative de leur capacité d'action.

## **Haïti**

La MINUSTAH a été établie le 1<sup>er</sup> juillet 2004 par la résolution 1542 du conseil de sécurité. Cette mission de l'ONU a succédé à une force multinationale intérimaire qui avait été autorisée par le Conseil de sécurité en février 2004 après le départ en exil du Président Bertrand Aristide au lendemain d'un conflit armé qui s'est étendu à plusieurs Villes du pays. Le 19 janvier, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1908, a approuvé la recommandation du secrétaire général portant sur l'augmentation des forces de la MINUSTAH sur le terrain pour aider le pays à se relever, à se reconstruire et à retrouver

le chemin de la stabilité. Cette mission a pour mandat de restaurer un climat sûr et stable, appuyer le processus politique en cours; renforcer les institutions gouvernementales et les structures d'un État de droit; et promouvoir et à protéger les droits de l'homme en Haïti. Le renforcement de l'État de droit est d'une importante capitale pour le maintien de la paix et la sécurité internationale. Comme l'a récemment déclaré le secrétaire général, les opérations multidimensionnelles actuelles de maintien de la paix comportent, entre autres, les mandats spécifiques concernant la Police, la justice et les institutions pénitentiaires, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) et le déminage. Selon les résultats préliminaires de l'application des indicateurs de l'État de droit des Nations Unies, 64% de la population considèrent que la Police Haïtienne (PNH) est relativement efficace pour ce qui est la lutte contre la criminalité. Ce premier repère est important pour mesurer sa performance future. Plus important encore, les membres de la Police des Nations Unies ont aidé leurs collègues de la PNH à élaborer le Plan de développement de cette dernière pour 2012-2016, qui énonce les priorités nationales en vue d'assurer la mise en place d'un «vaste programme national ayant pour objectif ultime de renforcer l'État de droit en Haïti» l'aide à la mise en œuvre rapide de ce plan fournira l'occasion de renforcer la maîtrise nationale du processus et d'améliorer la sécurité dans le pays. Le programme novateur de réduction de la violence au sein des communautés (RVC), qui s'insère dans une action plus vaste de DDR en Haïti, comporte toute une gamme de projets à l'échelon communautaire ciblant les quartiers urbains. De grands projets à forte intensité de main-d'œuvre fournissent des emplois aux jeunes en situation de risque. Les anciens prisonniers sont réinsérés dans la société. Ce programme permet aussi d'aider les petites

entreprises et celles nouvellement créées, de dispenser une formation professionnelle aux femmes, de fournir des services d'assistance juridique et d'orientation aux victimes de la violence sexuelle ou sexiste et d'assurer la coopération entre civils et militaires pour contribuer à améliorer les conditions de vie dans les communautés. 8408 personnes au total, dont 4577 membres du personnel en uniforme, 2338 soldats et 2339 Policiers forment la MINUSTAH.

## **Libéria**

La mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été établie par la résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité de l'ONU, le 19 septembre 2003 dans le but : d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et le processus de paix, assurer la sécurité du personnel de l'ONU, soutenir les activités humanitaires et les initiatives en faveur des droits de l'homme ; ou encore encourager l'effort de réforme de la sécurité nationale. Selon le Département des Opérations de maintien de la paix il y a 6541 membres du personnel en uniforme, dont 3659 soldats, 120 observateurs militaires, et 378 Policiers (incluant les unités formées) effectifs déployés au juillet 2015. <sup>9</sup>

## **Le mécanisme du renforcement des capacités**

Tout a commencé par une idée et une bouteille d'eau vide dans le sous-sol du siège de la Police nationale Libérienne (PNL). Deux agents de la Police des Nations Unies déployés

---

<sup>9</sup> Magazine de la police des Nations Unies ,7 è Édition Juillet 2011

[http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/pdf/UNPoliceJuly2011\\_fr.pdf](http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/pdf/UNPoliceJuly2011_fr.pdf)

Résolution 1542(2004) Adoptée par le Conseil de Sécurité à sa 4961<sup>e</sup> séance, le 30 avril 2004

Résolution 1908(2010) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6261 e séance, le 19 janvier 2010

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1542\(2004\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1542(2004))

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (13-16 février 2012)

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2012/534](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2012/534)

Résolution 1529(2004), Résolution 1927 du 04 juin 2010, Résolution 2012(2011) du 14 Octobre 2011

auprès de la section de Police scientifique de la PNL pour assurer le transfert des connaissances requises en matière d'armes à feu et balistique discutaient avec leurs collègues libériens du meilleur moyen de doter le laboratoire de la section d'un collecteur de balles, dispositif qui permet d'arrêter une balle sans l'endommager afin de pouvoir déterminer de quelle arme elle a été tirée. Un collecteur de balles est un outil communément disponible dans bon nombre de laboratoires de Police scientifique, mais, au Libéria, il n'y a avait en 2009 ni budget pour en acheter un, ni dispositif de remplacement. Les deux Policiers Joaquin Machado d'El Salvador et David Hukportie du Ghana, et le chef de l'Unité de Police scientifique, le Commissaire principal Alphan B.Lumeh, ont commencé à échafauder des théories sur la fabrication d'un collecteur à partir de matériaux disponibles à Monrovia. Après quelques expériences, l'équipe était prête à soumettre ses idées à la base de génie de l'ONU, plus connue sous le nom de Starbase. Dans l'atelier Onusien, sous la supervision de Mme Jean Dziuba, le chef de section du génie de la MINUL, ils ont fabriqué un appareil capable d'arrêter une balle tirée par un fusil d'assaut(AK47) sans endommager le projectile.<sup>10</sup> Depuis que ce projet a été mené à bien, la PNL est en mesure de procéder à des comparaisons d'empreintes balistiques. C'est ce collecteur de balles qui est encore utilisé aujourd'hui. Comme on le sait bien dans bon nombre d'organismes chargés de l'application des lois, l'aptitude à procéder à l'analyse scientifique des balles ramenées du lieu du crime peut améliorer grandement l'aptitude de la Police à déterminer ce qui s'est réellement passé. La Police

---

<sup>10</sup> Résolution 2066 (2012) Adoptée par le conseil de sécurité à sa 6834<sup>e</sup> séance, le 17 septembre 2012 [http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2066\(2012\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2066(2012))  
Résolution 1908(2010) Adoptée par le conseil de sécurité à sa 6261<sup>e</sup> séance, le 19 janvier 2010 [http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1908\(2010\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1908(2010))  
Résolution 1509(2003), Résolution 875(2003), Résolution 1497(2003), Résolution 2190(2014)  
Résolution 2188(2014), Résolution 2176(2014), Résolution 2128(2013), Résolution 2116(2013)

(UNPOL) composante des NU est commandée par un Commissaire de Police de l'ONU assisté par un Commissaire de Police adjoint. Elle est composée d'officiers de Police d'environ 40 pays, dont 15 % de représentation féminine. En conformité avec le mandat actuel de l'ONU, UNPOL au Libéria autorisé la main-d'œuvre est de 498 conseillers de Police, déployés dans 30 sites de l'équipe, y compris les neufs sites de l'équipe dans la Capitale, Monrovia, et de 998 Policiers armés affectés dans huit unités de Police constituées (FPU). Trois FPU sont déployés à Monrovia et cinq sont actuellement déployés stratégiquement à travers le pays.

## **10. Protection des civils**

Les conflits armés font de plus en plus de victimes parmi la population civile, de sorte que le Conseil de sécurité a chargé plusieurs opérations de maintien de la paix de mettre les civils à l'abri de la violence. Le mandat de protection des populations civiles est souvent vu comme un point de référence auquel se réfèrent la communauté internationale et ceux que nous nous efforçons de protéger.<sup>11</sup>

C'est souvent ainsi qu'ils mesurent notre action en tant que défenseurs de la paix. La première opération à avoir été investie d'un tel mandat a été la MINUSIL, en 1999. Le Département de maintien de la paix et le développement d'appui aux missions s'emploie activement à toujours améliorer leur efficacité en matière de protection des civils :

---

<sup>11</sup> <sup>11</sup> Protection des civils : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/civilian.shtml>

Résolution 1973(2011) Adoptée par le Conseil de Sécurité à sa 6498 e Séance, le 17 mars 2011

Rapport du secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé : [http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2010/579](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2010/579)

- L'ONU a travaillé avec ses opérations de maintien de la paix pour élaborer un cadre théorique applicable à la protection des populations civiles;
- L'ONU a encouragé ses opérations à mettre en œuvre des stratégies globales et à mobiliser toutes ses ressources disponibles pour protéger les civils;
- L'ONU a dispensé des formations quant à la protection des civils à l'ensemble de son personnel militaire et policier sur le terrain ainsi qu'aux contingents en attente de déploiement.
- **La protection des civils : un mandat difficile**

Les opérations de maintien de la paix ont rencontré de nombreuses difficultés dans mise en œuvre de ce mandat extrêmement complexe, mais d'une importance capitale :

- Ils sont fréquemment appelés à protéger les populations civiles dans des conditions très dures, avec des ressources limitées ou insuffisantes, et avec des partenaires qui n'ont dans certains cas ni la volonté, ni la capacité nécessaire pour jouer ce rôle.
- Bien souvent, les opérations de maintien de la paix se déploient sur le terrain alors même qu'il est irréaliste de penser qu'elles pourront protéger tous les civils à tout moment.
- La nature dynamique des environnements dans lesquels nous espérons signifie que la situation sécuritaire peut changer très rapidement.

On parle beaucoup –et à juste titre– des situations dans lesquelles les populations civiles n'ont pas été dûment protégées. Force est toutefois de reconnaître que des dizaines de

milliers de casques bleus de l'ONU risquent chaque jour leur vie pour mettre les civils à l'abri de la violence physique.

### **Un effort organisé et une responsabilité partagée**

La protection des civils ne relève pas exclusivement de la responsabilité des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il s'agit d'un effort organisé qui doit faire intervenir :

- Le conseil de sécurité, qui définit les mandats en ce qui concerne la protection des civils;
- Le DOMP et le DAM, qui planifient, déploient et gèrent les opérations de maintien de la paix;
- Les pays qui fournissent des contingents et des forces de Police, nécessaires à nos opérations;
- Les casques bleus qui s'acquittent, sur le terrain, du mandat qui leur a été confié;
- Et surtout, le gouvernement hôte, à qui incombe la responsabilité principale de la protection de ses citoyens.<sup>12</sup>

Pour mieux protéger les populations civiles dans le contexte des opérations de maintien de la paix, il faut inclure le partage de la responsabilité, les efforts et les résultats obtenus par tous les acteurs en jeu dans le cadre d'une démarche globale. Les femmes et les

---

<sup>12</sup> Résolution 1894(2009) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6216 e séance, le 11 novembre 2009

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1894\(2009\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1894(2009))

Résolution 1265(1999) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4046 e séance, le 17 septembre 1999

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1265\(1999\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1265(1999))

enfants continuent d'être les victimes de violences et de souffrances extrêmes dans les situations de conflit. Les violences sexuelles, y compris les viols, font malheureusement couramment partie des atrocités dont sont victimes les femmes et les filles, mais également les garçons et les hommes. Les viols collectifs commis dans l'Est de la République démocratique du Congo, depuis 1997, témoignent de l'échec catastrophique aussi bien des mesures de prévention que des mesures prises en réponse à de telles situations. Les enfants sont non seulement victimes de violences sexuelles, mais sont également tués et mutilés, et un grand nombre d'entre eux deviennent orphelins. Ils sont fréquemment contraints par les forces ou les groupes armés de prendre les armes ou d'espionner, ou encore sont utilisés pour commettre des attentats-suicides ou comme boucliers humains. Ils constituent souvent le groupe proportionnellement le plus touché par les déplacements et n'ont pas accès à l'éducation, aux soins de santé ou à la justice. Dans les zones de conflits armés et de violence à travers le monde, les civils comptent aujourd'hui pour la très grande majorité des victimes. Prenant en compte cette situation, les Nations Unies se sont engagées dans la promotion de la protection des civils dans l'ensemble de ses activités. Ainsi, dans sa première résolution 1265(1999) consacrées par des violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme(en particulier les attaques ciblées contre les civils) pouvaient constituer une menace à la paix et à la sécurité internationale. Aujourd'hui, la protection des civils est partie intégrante des opérations de maintien de la paix, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire avec l'ONUCI et en République Démocratique du Congo avec la MONUSCO. Aussi, les Nations Unies ont pris conscience de la nécessité d'une intervention durable dans la phase de stabilisation post-conflit pour éviter une rechute des pays en sortie de crise. De ce fait, la

communauté internationale aide les institutions nationales encore fragiles des pays sortant de conflits armés pour leur permettre de répondre aux besoins critiques de la population et pour la reconstruction et la consolidation de la paix.

## **11. Conclusion**

Pour terminer, la Police des Nations Unies opèrent dans des situations les plus risqués et difficiles sur la planète. Depuis sa création, elle a été au centre des efforts déployés par les Nations Unies pour restaurer de l'ordre à la fin des hostilités des conflits armés, encadrer, former, conseiller, mener des enquêtes criminelles et superviser les forces locales, conduire des patrouilles mixtes avec elles, les assister à leur réforme et restructuration, y compris l'identification et expulsion des membres indésirables font partie de ses objectifs. Durant les années 90, de nombreuses missions ont été déployés pour amener la Police de l'ONU à aider les forces de Polices locales, et les mandats de chaque mission sont complexes et multidimensionnelles, dépassant largement les traditionnelles missions de surveillance, comme nous pouvons le constater dans le point 9 de ce travail ou nous avons cité les différentes missions effectués depuis 1960 à nos jours. Les officiers de Police des Nations sont tout d'abord agents des forces de Police des pays membres de l'ONU où les fonctions policières, la formation et les spécialisations des policiers différents. Non seulement l'Organisation des Nations Unies a presque doublé le nombre de policiers autorisés pour déploiement (de 5840 en 1995 à plus de 12528 en 2015), mais également des mandats de Police de l'ONU sont devenues plus multidimensionnelle.

## 12. Bibliographie

Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/surge.shtml>

<sup>1</sup> La guerre et la Paix, Charles-Philippe David 3<sup>e</sup> édition page 342 – 2013

UNPOL : <http://www.un.org/en/peacekeeping/sites/police/>

Résolution 2151(2014) Adoptée par le conseil de sécurité à sa 7161<sup>e</sup> séance, le 28 avril 2014

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2151\(2014\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2151(2014))

Rapport du secrétaire Général sur le renforcement de l'appui global apporté par l'ONU à la réforme du secteur de la sécurité (2013):

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2013/480](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2013/480)

Civpol: The UN Instrument for Police Reform," International Peacekeeping, Vol. 6, No.4, Winter 1999, p.31

<sup>1</sup> Peter Heepen, la police civile des Nations Unies : restauré de l'ordre à la fin des hostilités (leçon2) POTI Organisation des Nations Unies, mandat et objectif de l'ONUC. Consultation en ligne : Consulté le 25-11-2014. <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/onuc/mandate.shtml>:

Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : la fin de la guerre froide :

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/surge.shtml>

Congo une histoire, par David Van Reybrouck; Éditions Actes Sud Éditions publié le 12 Sept 2012

ONUC : l'opération des Nations Unies au Congo

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/onuc/>

Histoire des opérations de maintien de la paix de l'ONU durant la guerre froide 1945-1987

Résolution 143(1960) du 14 juillet 1960

Résolution 145(1960) du 22 juillet 1960

Résolution 146(1960) du 9 Août 1960

Résolution 161(1961) du 21 février 1961

Résolution 169(1961) du 24 novembre 1961

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/onuc/documents.shtml>

Histoire des opérations de maintien de la paix durant la guerre froide : 1945 à 1987 par

Peace Operations Training Institute, Édition française traduite en mai 2008 consulté le 22-11-2014

Résolution 143 (1960) du 14 juillet 1960

<sup>1</sup> Département des opérations de maintien de la paix: opération de l'ONU au Congo

<http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/onuc/>

Consulté le 20-11-2014.

Peter Heepen, la police civile des Nations unies : Restaurer de l'Ordre à la fin des Hostilités (leçon 2) Peace Operations Training Institute, Édition française traduite en mai 2008 consultée le 22-11-2014

Résolution 1528(2004)

Résolution 2226(2015) du 25 juin 2015

Résolution 2198(2015) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7371<sup>e</sup> séance, le 19 janvier 2015

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2198\(2015\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2198(2015))

Résolution 2211(2015) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7415<sup>e</sup> séance, le 26 mars 2015

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2211\(2015\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2211(2015))

Différents activités de la MONUSCO et contributions auprès du gouvernement Congolais

[file:///C:/Users/Ren%C3%A9/Downloads/2014-10-10%20Fact%20sheet%20UNPOL%20\(French\)+%20Fili.pdf](file:///C:/Users/Ren%C3%A9/Downloads/2014-10-10%20Fact%20sheet%20UNPOL%20(French)+%20Fili.pdf)

Entrevue avec le Général Pascal Champion, chef de la Composante Police UNPOL MONUSCO RDCONGO

Résolution 2185(2014) sur la Police des Nations Unies

Magazine de la police des Nations Unies ,7 è Édition Juillet 2011

[http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/pdf/UNPoliceJuly2011\\_fr.pdf](http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/pdf/UNPoliceJuly2011_fr.pdf)

Résolution 1542(2004) Adoptée par le Conseil de Sécurité à sa 4961<sup>e</sup> séance, le 30 avril 2004

Résolution 1908(2010) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6261 e séance, le 19 janvier 2010

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1542\(2004\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1542(2004))

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (13-16 février 2012)

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2012/534](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2012/534)

Résolution 1529(2004), Résolution 1927 du 04 juin 2010, Résolution 2012(2011) du 14 Octobre 2011

Résolution 2066 (2012) Adoptée par le conseil de sécurité à sa 6834<sup>e</sup> séance, le 17 septembre 2012

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2066\(2012\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2066(2012))

Résolution 1908(2010) Adoptée par le conseil de sécurité à sa 6261<sup>e</sup> séance, le 19 janvier 2010

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1908\(2010\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1908(2010))

Résolution 1509(2003), Résolution 875(2003), Résolution 1497(2003), Résolution 2190(2014)

Résolution 2188(2014), Résolution 2176(2014), Résolution 2128(2013), Résolution 2116(2013)

<sup>1</sup> Protection des civils : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/civilian.shtml>

Résolution 1973(2011) Adoptée par le Conseil de Sécurité à sa 6498 e Séance, le 17 mars 2011

Rapport su secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit

armé : [http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2010/579](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2010/579)

Résolution 1894(2009) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6216 e séance, le 11 novembre 2009

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1894\(2009\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1894(2009))

Résolution 1265(1999) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4046 e séance, le 17 septembre 1999

[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1265\(1999\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1265(1999))

### **13. Annexes :**

Ranking of Military and Police contributions to UN operations, 31 August 2015

UN Missions summary of military and Police, 31 August 2015

Surge in uniformed UN peacekeeping personnel from 1991-present

List of peacekeeping operations 1948-2013

Vision for the Police Division and United Nations Police in Peacekeeping

Monthly summary of military and Police contribution to United Nations operations

# *Ranking of Military and Police Contributions to UN Operations*



*Month of Report :*      **31-Aug-15**

	<i>Country</i>		<i>M</i>	<i>F</i>	<i>Totals</i>
1 )	Bangladesh	.....	9217	215	9,432
2 )	Ethiopia	.....	7786	523	8,309
3 )	India	.....	7654	140	7,794
4 )	Pakistan	.....	7510	23	7,533
5 )	Rwanda	.....	5402	283	5,685
6 )	Nepal	.....	5167	179	5,346
7 )	Senegal	.....	3569	59	3,628
8 )	Ghana	.....	2896	346	3,242
9 )	China	.....	3015	64	3,079
10 )	Nigeria	.....	2726	242	2,968
11 )	Burkina Faso	.....	2802	106	2,908
12 )	Indonesia	.....	2696	31	2,727
13 )	Tanzania, United Republic of	.....	2223	119	2,342
14 )	Morocco	.....	2320	0	2,320
15 )	South Africa	.....	1800	365	2,165
16 )	Egypt	.....	2089	1	2,090
17 )	Niger	.....	2010	30	2,040
18 )	Togo	.....	1724	53	1,777
19 )	Jordan	.....	1616	11	1,627
20 )	Benin	.....	1443	52	1,495
21 )	Uruguay	.....	1381	82	1,463
22 )	Cameroon	.....	1275	83	1,358
23 )	Brazil	.....	1284	15	1,299
24 )	Burundi	.....	1237	28	1,265
25 )	Chad	.....	1142	20	1,162
26 )	Italy	.....	1045	58	1,103
27 )	DR Congo	.....	942	20	962
28 )	Kenya	.....	768	183	951
29 )	Mongolia	.....	872	72	944
30 )	Congo	.....	896	16	912
31 )	France	.....	848	61	909
32 )	Malawi	.....	849	59	908
33 )	Guinea	.....	897	9	906
34 )	Malaysia	.....	867	16	883

	<i>Country</i>		<i>M</i>	<i>F</i>	<i>Totals</i>
35 )	Cambodia	.....	834	48	882
36 )	Zambia	.....	671	28	699
37 )	Fiji	.....	603	26	629
38 )	Spain	.....	570	50	620
39 )	Republic of Korea	.....	598	17	615
40 )	Netherlands	.....	546	40	586
41 )	Ukraine	.....	546	11	557
42 )	Sri Lanka	.....	527	9	536
43 )	Gabon	.....	442	0	442
44 )	Argentina	.....	348	43	391
45 )	Ireland	.....	342	31	373
46 )	Chile	.....	360	12	372
47 )	Finland	.....	320	17	337
48 )	Yemen	.....	331	0	331
49 )	Serbia	.....	282	36	318
50 )	Gambia	.....	277	35	312
51 )	United Kingdom	.....	267	22	289
52 )	Sweden	.....	239	39	278
53 )	Japan	.....	267	5	272
54 )	Norway	.....	220	17	237
55 )	Guatemala	.....	208	17	225
56 )	El Salvador	.....	194	4	198
57 )	Peru	.....	185	11	196
58 )	Tunisia	.....	181	5	186
59 )	Austria	.....	178	8	186
60 )	Philippines	.....	165	15	180
61 )	Germany	.....	163	9	172
62 )	Slovakia	.....	157	11	168
63 )	Cote d Ivoire	.....	158	1	159
64 )	Djibouti	.....	155	1	156
65 )	Mauritania	.....	153	0	153
66 )	Turkey	.....	135	3	138
67 )	Paraguay	.....	121	5	126
68 )	Canada	.....	97	19	116
69 )	Mali	.....	100	8	108
70 )	Romania	.....	90	12	102
71 )	Sierra Leone	.....	48	49	97
72 )	Hungary	.....	81	12	93
73 )	Zimbabwe	.....	52	33	85
74 )	United States of America	.....	74	8	82

	<i>Country</i>		<i>M</i>	<i>F</i>	<i>Totals</i>
75 )	Russian Federation	.....	76	3	79
76 )	Namibia	.....	45	25	70
77 )	Greece	.....	57	0	57
78 )	Estonia	.....	49	2	51
79 )	Honduras	.....	49	0	49
80 )	Liberia	.....	47	2	49
81 )	Australia	.....	40	8	48
82 )	Denmark	.....	46	2	48
83 )	Madagascar	.....	39	7	46
84 )	Uganda	.....	42	4	46
85 )	Armenia	.....	34	0	34
86 )	Bosnia and Herzegovina	.....	29	5	34
87 )	Brunei	.....	30	0	30
88 )	Switzerland	.....	28	2	30
89 )	Bolivia	.....	26	2	28
90 )	Thailand	.....	19	5	24
91 )	Bhutan	.....	21	2	23
92 )	Kyrgyzstan	.....	16	2	18
93 )	Slovenia	.....	17	0	17
94 )	Vanuatu	.....	15	1	16
95 )	Croatia	.....	14	2	16
96 )	Samoa	.....	14	2	16
97 )	Poland	.....	15	0	15
98 )	Czech Republic	.....	14	0	14
99 )	Jamaica	.....	6	7	13
100 )	New Zealand	.....	9	2	11
101 )	Moldova, Republic of	.....	10	1	11
102 )	Ecuador	.....	10	0	10
103 )	Kazakhstan	.....	7	0	7
104 )	Belarus	.....	3	2	5
105 )	Vietnam	.....	5	0	5
106 )	Algeria	.....	5	0	5
107 )	Belgium	.....	5	0	5
108 )	Mexico	.....	4	0	4
109 )	Montenegro	.....	3	1	4
110 )	Papua New Guinea	.....	4	0	4
111 )	Timor-Leste	.....	3	0	3
112 )	Qatar	.....	3	0	3
113 )	Portugal	.....	3	0	3
114 )	Bulgaria	.....	2	1	3

<i>Country</i>		<i>M</i>	<i>F</i>	<i>Totals</i>
115 )	Lithuania .....	2	1	3
116 )	Lesotho .....	2	0	2
117 )	Albania .....	2	0	2
118 )	Iran .....	2	0	2
119 )	Cyprus .....	2	0	2
120 )	Grenada .....	2	0	2
121 )	Myanmar .....	2	0	2
122 )	Central African Republic .....	1	0	1
123 )	The former Yugoslav Republic of Macedonia .....	1	0	1
124 )	Guinea-Bissau .....	1	0	1
		<b>Grand Total</b>		<b>106,506</b>

# UN Missions Summary of Military and Police

Month of Report : 31-Aug-15



<i>Mission</i>	<i>Description of Post</i>	<i>M</i>	<i>F</i>	<i>Totals</i>
1 ) <b>MINURSO</b>	Individual Police	2	2	4
	Experts on Mission	192	3	195
	Contingent Troop	22	5	27
	<b>Subtotal for Mission</b>			<b>226</b>
2 ) <b>MINUSCA</b>	Individual Police	263	51	314
	Formed Police Units	1152	64	1,216
	Experts on Mission	146	5	151
	Contingent Troop	9059	91	9,150
	<b>Subtotal for Mission</b>			<b>10,831</b>
3 ) <b>MINUSMA</b>	Individual Police	172	15	187
	Formed Police Units	814	29	843
	Contingent Troop	10305	176	10,481
	<b>Subtotal for Mission</b>			<b>11,511</b>
4 ) <b>MINUSTAH</b>	Individual Police	744	122	866
	Formed Police Units	1515	133	1,648
	Contingent Troop	2108	87	2,195
	<b>Subtotal for Mission</b>			<b>4,709</b>
5 ) <b>MONUSCO</b>	Individual Police	302	72	374
	Formed Police Units	706	98	804
	Experts on Mission	463	18	481
	Contingent Troop	17287	506	17,793
	<b>Subtotal for Mission</b>			<b>19,452</b>

	<i>Mission</i>	<i>Description of Post</i>	<i>M</i>	<i>F</i>	<i>Totals</i>
6 )	<b>UNAMA</b>				
		Individual Police	4	1	5
		Experts on Mission	13	0	13
					<b>Subtotal for Mission</b> <u>18</u>
7 )	<b>UNAMI</b>				
		Contingent Troop	230	13	243
					<b>Subtotal for Mission</b> <u>243</u>
8 )	<b>UNAMID</b>				
		Individual Police	1095	319	1,414
		Formed Police Units	1780	32	1,812
		Experts on Mission	171	6	177
		Contingent Troop	13876	515	14,391
					<b>Subtotal for Mission</b> <u>17,794</u>
9 )	<b>UNDOF</b>				
		Contingent Troop	772	26	798
					<b>Subtotal for Mission</b> <u>798</u>
10 )	<b>UNFICYP</b>				
		Individual Police	53	11	64
		Contingent Troop	820	59	879
					<b>Subtotal for Mission</b> <u>943</u>
11 )	<b>UNIFIL</b>				
		Contingent Troop	10056	427	10,483
					<b>Subtotal for Mission</b> <u>10,483</u>
12 )	<b>UNISFA</b>				
		Experts on Mission	98	14	112
		Contingent Troop	4087	298	4,385
					<b>Subtotal for Mission</b> <u>4,497</u>
13 )	<b>UNMIK</b>				
		Individual Police	5	3	8
		Experts on Mission	8	0	8
					<b>Subtotal for Mission</b> <u>16</u>
14 )	<b>UNMIL</b>				

<i>Mission</i>	<i>Description of Post</i>	<i>M</i>	<i>F</i>	<i>Totals</i>
	Individual Police	308	75	383
	Formed Police Units	834	161	995
	Experts on Mission	114	6	120
	Contingent Troop	3478	181	3,659
				<b>Subtotal for Mission</b> <u>5,157</u>
15 )	<b>UNMISS</b>			
	Individual Police	396	102	498
	Formed Police Units	565	67	632
	Experts on Mission	186	7	193
	Contingent Troop	11017	393	11,410
				<b>Subtotal for Mission</b> <u>12,733</u>
16 )	<b>UNMOGIP</b>			
	Experts on Mission	42	1	43
				<b>Subtotal for Mission</b> <u>43</u>
17 )	<b>UNOCI</b>			
	Individual Police	435	59	494
	Formed Police Units	994	0	994
	Experts on Mission	165	15	180
	Contingent Troop	5142	96	5,238
				<b>Subtotal for Mission</b> <u>6,906</u>
18 )	<b>UNTSO</b>			
	Experts on Mission	138	8	146
				<b>Subtotal for Mission</b> <u>146</u>
				<b>Total in PKO</b> <u>106,506</u>



# LIST OF PEACEKEEPING OPERATIONS 1948 - 2013

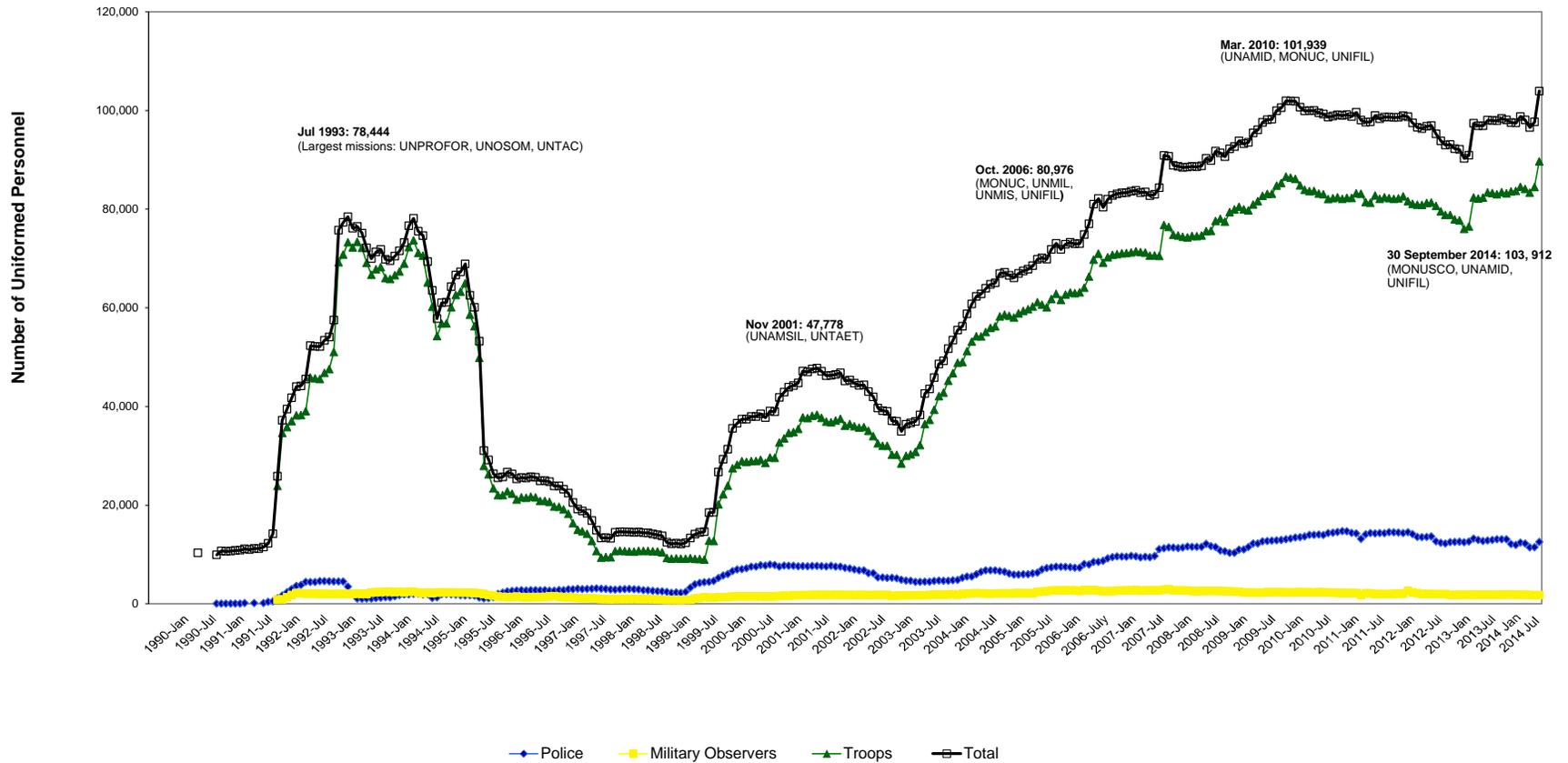
Acronym	Mission name	Start Date	End Date
UNTSO	United Nations Truce Supervision Organization	May 1948	Present
UNMOGIP	United Nations Military Observer Group in India and Pakistan	January 1949	Present
UNEF I	First United Nations Emergency Force	November 1956	June 1967
UNOGIL	United Nations Observation Group in Lebanon	June 1958	December 1958
ONUC	United Nations Operation in the Congo	July 1960	June 1964
UNSF	United Nations Security Force in West New Guinea	October 1962	April 1963
UNYOM	United Nations Yemen Observation Mission	July 1963	September 1964
UNFICYP	United Nations Peacekeeping Force in Cyprus	March 1964	Present
DOMREP	Mission of the Representative of the Secretary-General in the Dominican Republic	May 1965	October 1966
UNIPOM	United Nations India-Pakistan Observation Mission	September 1965	March 1966
UNEF II	Second United Nations Emergency Force	October 1973	July 1979
UNDOF	United Nations Disengagement Observer Force	June 1974	Present
UNIFIL	United Nations Interim Force in Lebanon	March 1978	Present
UNGOMAP	United Nations Good Offices Mission in Afghanistan and Pakistan	May 1988	March 1990
UNIIMOG	United Nations Iran-Iraq Military Observer Group	August 1988	February 1991
UNAVEM I	United Nations Angola Verification Mission I	January 1989	June 1991
UNTAG	United Nations Transition Assistance Group	April 1989	March 1990
ONUSCA	United Nations Observer Group in Central America	November 1989	January 1992
UNIKOM	United Nations Iraq-Kuwait Observation Mission	April 1991	October 2003
MINURSO	United Nations Mission for the Referendum in Western Sahara	April 1991	present
UNAVEM II	United Nations Angola Verification Mission II	June 1991	February 1995
ONUSAL	United Nations Observer Mission in El Salvador	July 1991	April 1995
UNAMIC	United Nations Advance Mission in Cambodia	October 1991	March 1992
UNPROFOR	United Nations Protection Force	February 1992	March 1995
UNTAC	United Nations Transitional Authority in Cambodia	March 1992	September 1993
UNOSOM I	United Nations Operation in Somalia I	April 1992	March 1993
ONUMOZ	United Nations Operation in Mozambique	December 1992	December 1994
UNOSOM II	United Nations Operation in Somalia II	March 1993	March 1995
UNOMUR	United Nations Observer Mission Uganda-Rwanda	June 1993	September 1994
UNOMIG	United Nations Observer Mission in Georgia	August 1993	June 2009
UNOMIL	United Nations Observer Mission in Liberia	September 1993	September 1997
UNMIH	United Nations Mission in Haiti	September 1993	June 1996
UNAMIR	United Nations Assistance Mission for Rwanda	October 1993	March 1996
UNASOG	United Nations Aouzou Strip Observer Group	May 1994	June 1994
UNMOT	United Nations Mission of Observers in Tajikistan	December 1994	May 2000
UNAVEM III	United Nations Angola Verification Mission III	February 1995	June 1997
UNCRO	United Nations Confidence Restoration Operation in Croatia	May 1995	January 1996
UNPREDEP	United Nations Preventive Deployment Force	March 1995	February 1999
UNMIBH	United Nations Mission in Bosnia and Herzegovina	December 1995	December 2002
UNTAES	United Nations Transitional Administration for Eastern Slavonia, Baranja and Western Sirmium	January 1996	January 1998
UNMOP	United Nations Mission of Observers in Prevlaka	January 1996	December 2002
UNSMIH	United Nations Support Mission in Haiti	July 1996	July 1997
MINUGUA	United Nations Verification Mission in Guatemala	January 1997	May 1997
MONUA	United Nations Observer Mission in Angola	June 1997	February 1999
UNTMIH	United Nations Transition Mission in Haiti	August 1997	December 1997
MIPONUH	United Nations Civilian Police Mission in Haiti	December 1997	March 2000



# LIST OF PEACEKEEPING OPERATIONS 1948 - 2013

Acronym	Mission name	Start Date	End Date
UNCPSG	UN Civilian Police Support Group	January 1998	October 1998
MINURCA	United Nations Mission in the Central African Republic	April 1998	February 2000
UNOMSIL	United Nations Observer Mission in Sierra Leone	July 1998	October 1999
UNMIK	United Nations Interim Administration Mission in Kosovo	June 1999	Present
UNAMSIL	United Nations Mission in Sierra Leone	October 1999	December 2005
UNTAET	United Nations Transitional Administration in East Timor	October 1999	May 2002
MONUC	United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo	November 1999	June 2010
UNMEE	United Nations Mission in Ethiopia and Eritrea	July 2000	July 2008
UNMISET	United Nations Mission of Support in East Timor	May 2002	May 2005
UNMIL	United Nations Mission in Liberia	September 2003	Present
UNOCI	United Nations Operation in Côte d'Ivoire	April 2004	Present
MINUSTAH	United Nations Stabilization Mission in Haiti	June 2004	Present
ONUB	United Nations Operation in Burundi	June 2004	December 2006
UNMIS	United Nations Mission in the Sudan	March 2005	July 2011
UNMIT	United Nations Integrated Mission in Timor-Leste	August 2006	December 2012
UNAMID	African Union-United Nations Hybrid Operation in Darfur	July 2007	Present
MINURCAT	United Nations Mission in the Central African Republic and Chad	September 2007	December 2010
MONUSCO	United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo	July 2010	Present
UNISFA	United Nations Organization Interim Security Force for Abyei	June 2011	Present
UNMISS	United Nations Mission in the Republic of South Sudan	July 2011	Present
UNSMIS	United Nations Supervision Mission in Syria	April 2012	August 2012
MINUSMA	United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali	April 2013	Present
MINUSCA	United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic	April 2014	Present

## Surge in Uniformed UN Peacekeeping Personnel from 1991- Present



Prepared by the Peace and Security Section of DPI in consultation with the Office of Military Affairs of DPKO  
DPI/2444/Rev.40 -- September 2014



## PROFESSIONALISING UNITED NATIONS POLICE IN PEACEKEEPING

### VISION FOR THE POLICE DIVISION AND UNITED NATIONS POLICE IN PEACEKEEPING

#### *Professional Service—Lasting Impact*

International police peacekeeping has expanded dramatically in scale and scope. Not only is it the fastest growing component within United Nations peacekeeping operations, its tasks have become increasingly wide-ranging and complex. This has been accompanied by calls for greater integration of the wider rule of law and security sector reform which shape the environment in which the UN Police fulfil their own mandate. In order to fulfil the potential of police components to support public safety and the rule of law, as well as to ensure the safety and security of police officers deployed by the United Nations, the UN has to be far more professional about how we design the police components and mission mandates, how we recruit, train and deploy, and how we implement police assignments.

#### **Key objectives in professionalising UN police in peacekeeping:**

- ***Policy and guidance development:*** Professionalising UN policing means clarifying policy and guidance, and defining international police peacekeeping, so that there is a greater awareness of our comparative strengths and weaknesses and an understanding of the preconditions that are necessary for us to deliver effectively.
- ***Strategic planning and direction:*** In order to provide strategic direction and oversight to our police components in the field, it is essential to further strengthen the Police Division's resources and ability to conduct strategic planning and provide strategic advice.
- ***Selection, recruitment and attractive deployment:*** An essential step towards professionalisation is improving our efforts to recruit, select, deploy and rotate our staff in the missions ensuring that they are highly qualified and trained, and engaging them in challenging and rewarding tasks.
- ***Operational support to missions through the Standing Police Capacity:*** The operational support provided by the SPC will be further strengthened with additional staff, but also with a fresh look at its role and future potential through a revision of the SPC policy.
- ***Global Effort and addressing Sexual and Gender-based Violence (SGBV):*** Given the unique role that UN police play in relation to SGBV, a central goal is to increase the number of women in our police components and to strengthen our response to sexual and gender-based violence.

- **Engaging with Member States:** A constructive dialogue with Member States is an ongoing objective, as we are entirely dependent on the support of Member States and the police officers they nominate for international deployment in UN operations.
- **Global Lead, partnerships and regional cooperation:** As part of the global lead in the area of policing, we have an interest in and an obligation to develop partnerships. It is increasingly necessary to strive towards coherent approaches and mutually supportive delivery in the field.

On a solid foundation of harmonised guidance, recruitment practices and deployments, we will also be able to better assess potential future roles as mission environments and needs evolve—ranging from preventive deployments, smaller advisory deployments and specialised rule of law missions—to more robust roles.



**Commissioner Ann-Marie Orlor**

**Police Adviser and Director of the Police Division**

**September 2010**